



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 25 du Conseil général du jeudi 7 mai 2026

Heure de début : 19h00 – Heure de fin : 20h15 / Noréaz

Personnes présentes

Doyen d'âge : M. Thierry Haas
Président : M. Daniel Roulin
Pour le Conseil général : 30 Conseiller·ère·s généraux·ales
Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic
Mme Séverine Egger
MM. Pierre-Alain Egger, Philippe Jolliet, Pierre Alain Scherly
et Lionel Schouwey

Personne excusée

Pour le Conseil communal : M. Pierre Bovet, vice-Syndic

Secrétaire au procès-verbal : Mme Coralie Folly

Il est 19h00, **M. le Doyen d'âge, Thierry Haas**, ouvre la séance.

Monsieur le Syndic,
Monsieur le Vice-Syndic,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

C'est avec honneur et une certaine émotion que j'ouvre cette séance constitutive de la législature 2026–2031. J'avoue que c'est une première pour moi d'endosser le rôle de doyen d'âge ; cela ne me rajeunit pas. Comme quoi, avec le temps, tout devient possible !

Si nous sommes réunis ce soir, c'est parce que les citoyennes et citoyens de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz nous ont témoigné leur confiance le 8 mars dernier en nous élisant au Conseil général de la commune. Cette confiance nous engage. Il nous appartient désormais d'assumer pleinement le mandat qui nous a été confié, en gardant à l'esprit que chacune de nos décisions doit viser le bien-être de la population et l'intérêt de notre commune.

Le nouveau Conseil général reflète la diversité propre à toute communauté vivante : des générations différentes, des femmes et des hommes, des parcours variés, des sensibilités et des valeurs parfois distinctes. Cette pluralité constitue, à mes yeux, une réelle richesse et représente un défi enthousiasmant pour les 5 années à venir : celui que je résumerais par l'expression « construire et avancer ensemble ».

Les défis qui attendent le Conseil général seront nombreux et parfois complexes. La fusion de communes entraîne son lot de projets et de réalisations, notamment l'harmonisation de l'ensemble des règlements communaux, un travail aujourd'hui pratiquement terminé chez nous.

La consolidation d'une administration performante et efficiente devra se poursuivre, tandis que des réflexions de fond devront être menées sur l'avenir de notre commune, en particulier dans les domaines de l'école, du social et des finances. Un programme dense, certes, mais passionnant, qui animera nos travaux et nous amènera à prendre des décisions dans l'intérêt général de la commune de Prez.

C'est en unissant nos forces, nos compétences et nos expériences que nous pourrons relever ces défis. Pour y parvenir, une communication ouverte et un respect mutuel seront indispensables. Ces valeurs me paraissent fondamentales pour travailler de manière constructive et dans un esprit de collaboration agréable. Si cette volonté commune nous guide, alors nous pourrons dire que nous avons pleinement assumé la mission qui nous est confiée aujourd'hui.

Je vous souhaite à toutes et à tous une législature réussie, 5 années riches en échanges, vécues dans un climat de respect, où la diversité des opinions et l'acceptation des décisions prises constitueront le socle de notre travail commun.

Enfin, je rappelle que cette séance a été convoquée conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes, par courrier électronique et lettre personnelle envoyés vingt jours à l'avance, ainsi que sur le site internet de la commune. L'ensemble des documents relatifs à cette séance est également disponible sur le site internet communal.

Je vous demande maintenant s'il y a des remarques concernant la convocation.

La parole n'est pas demandée.

Je donne la parole à la collaboratrice administrative, pour l'appel nominal.

Mme Coralie Folly procède à l'appel nominal.

M. le Doyen d'âge reprend la parole.

Je constate que le quorum est atteint. Nous sommes 30 membres présents, la majorité absolue est donc fixée à 16. Nous pouvons dès lors délibérer valablement.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation de celui-ci.

Nous allons maintenant passer directement à l'ordre du jour. Celui-ci est conséquent, puisque nous avons décidé, d'un commun accord avec les groupes et le Conseil communal, de procéder ce soir à la nomination de l'ensemble des commissions.

L'ordre du jour qui nous est proposé est le suivant :

1. Ouverture de la séance par M. Thierry Haas, Doyen d'âge
2. Choix du mode de convocation
3. Désignation des scrutateur·trice·s pour le Bureau provisoire
4. Election du·de la Président·e du Conseil général
5. Election du·de la vice-Président·e du Conseil général
6. Allocution du·de la Président·e élu·e
7. Allocution de·de la Syndic·que
8. Election des scrutateur·trice·s
9. Election des scrutateur·trice·s suppléant·e·s
10. Commission financière
 - a) Détermination du nombre de membres
 - b) Election des membres de la commission
11. Commission des naturalisations
 - a) Détermination du nombre de membres
 - b) Election des membres de la commission
12. Commission de l'aménagement
 - a) Détermination du nombre de membres
 - b) Election des membres de la commission
13. Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité
 - a) Détermination du nombre de membres
 - b) Election des membres de la commission
14. Commission de l'information
 - a) Détermination du nombre de membres
 - b) Election des membres de la commission
15. Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs
 - a) Détermination du nombre de membres
 - b) Election des membres de la commission
16. Commission Senior+
 - a) Détermination du nombre de membres
 - b) Election des membres de la commission
17. Elections de deux délégué·e·s au Réseau Santé Sarine
18. Elections de deux délégué·e·s à la Commission de bâtisse
19. Information du Conseil communal
20. Questions, propositions et divers

M. le Doyen d'âge ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Celui-ci n'appelle pas de remarque, il est donc approuvé.

2. Choix du mode de convocation

M. le Doyen d'âge indique qu'il revient au Conseil général de décider du mode de convocation pour la législature.

Ce point est précisé dans le règlement du Conseil général, approuvé en séance du Conseil général le 15 octobre 2020, puis par la DIAF le 16 février 2021.

Il cite l'article 29, qui régit ce point :

« Art 29 - Convocations (art. 38 et 42 LCo, art. 38 LCo) »

¹ Les convocations sont adressées:

- a) personnellement au moins 20 jours avant la date de la séance, par courrier électronique ou par courrier postal sur demande;
- a) par publication dans la Feuille officielle et sur le site internet de la Commune, au moins 10 jours avant la date de la séance.

² Les convocations indiquent le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la séance. S'il s'agit d'un impôt, est réservée l'exigence de la loi sur les impôts communaux. »

Nous bénéficierons donc d'une convocation envoyée 20 jours à l'avance, par courrier électronique.

Celles et ceux qui souhaitent recevoir une convocation papier en feront la demande personnellement auprès de la secrétaire communale.

M. le Doyen d'âge ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le mode de convocation reste identique, soit au moins 20 jours avant la date de la séance, par courrier électronique ou par courrier postal sur demande.

3. Désignation des scrutateur·trice·s pour le Bureau provisoire

M. le Doyen d'âge indique qu'il convient au Conseil général de nommer les scrutateur·trice·s pour la séance de ce soir. Ils seront au nombre de 4, avec la répartition suivante :

Agir avec vous : 1 membre
 Horizon communal : 1 membre
 Unis pour Prez : 2 membres

Chaque groupe a désigné ses scrutateur·trice·s. Il s'agit de :

Agir avec vous : M. Matia Bosco
 Horizon communal : M. Martial Brülhart
 Unis pour Prez : Mme Sara Azevedo et M. Christian Carrel

M. le Doyen d'âge demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

M. le Doyen d'âge indique que le vote se fera en bloc pour les 4 candidats.

Celles et ceux qui acceptent la nomination du groupe de scrutateur·trice·s, lèvent la main.

Mme Sara Azevedo et MM. Matia Bosco, Martial Brülhart et Christian Carrel sont élus scrutateur·trice·s au bureau provisoire à l'unanimité.

4. Election du·de la Président·e du Conseil général

M. le Doyen d'âge informe que, lors de sa séance constitutive, le Conseil général doit élire le Bureau, à savoir le Président et le vice-Président, ainsi que les scrutateurs.

Le Président et le vice-Président sont élus pour une période de 12 mois. Ils ne peuvent pas être réélus au cours de la même législature et ne peuvent pas appartenir au même groupe. Les groupes se sont entendus pour définir un tournoi pour la présidence.

Ainsi, en 2026, c'est Corserey, aujourd'hui Agir pour tous, qui a bénéficié de la présidence, et Prez-vers-Noréaz, aujourd'hui Unis pour Prez, de la vice-présidence.

Pour cette année, la présidence revient au groupe Unis pour Prez, auparavant Prez-vers-Noréaz, et la vice-présidence au groupe Horizon communal, auparavant Noréaz.

Il donne la parole à M. Christian Carrel pour la présentation du candidat du groupe Unis pour Prez à la présidence.

M. Christian Carrel, au nom du groupe Unis pour Prez, prend la parole.

Le groupe Unis pour Prez a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Daniel Roulin à la présidence du Conseil général.

Âgé de 52 ans, marié et père de 2 jeunes adultes, M. Daniel Roulin est broyard d'origine et habite Prez-vers-Noréaz depuis plus de 25 ans.

Engagé dans la vie sociale locale, il a été actif au sein de plusieurs sociétés du village et a notamment présidé la Commission scolaire.

Sur le plan professionnel, il bénéficie de plus de 30 ans d'expérience au sein du Département fédéral de la défense, principalement dans le domaine de la logistique militaire. Depuis 2024, il travaille à l'Office fédéral du service civil, où il encadre et accompagne les établissements d'affectation.

Durant la précédente législature, M. Daniel Roulin a occupé différentes fonctions au sein du Conseil général, notamment comme membre de la Commission des naturalisations et

Président de la Commission ad hoc relative à la gestion des déchets. Il a également assumé la fonction de vice-président pendant une année.

Par son expérience, son dynamisme et sa connaissance des enjeux locaux, M. Daniel Roulin réunit toutes les qualités requises pour assumer la présidence du Conseil général. Il est pleinement motivé à s'investir dans cette fonction.

Nous vous remercions de soutenir sa candidature.

M. le Doyen d'âge remercie le groupe Unis pour Prez et demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Daniel Roulin à la présidence du Conseil général, lèvent la main.

M. Daniel Roulin est élu Président du Conseil général à l'unanimité.

5. Election du-de la vice-Président-e du Conseil général

M. le Doyen d'âge indique que le même principe que pour le point précédent s'applique. D'entente entre les groupes, la vice-présidence sera assurée par le groupe Horizon communal, anciennement le groupe de Noréaz.

Il donne la parole à M. Jean-Marc Meuwly pour la présentation du candidat du groupe Horizon communal à la vice-présidence.

M. Jean-Marc Meuwly ne s'attendait pas à devoir faire cette présentation. Il indique donc qu'il va laisser M. Christophe Progin se présenter lui-même.

M. Christophe Progin prend la parole.

J'habite Noréaz depuis 2001. Mes grands-parents y habitaient déjà auparavant ; c'est donc un endroit qui m'est familier. Je viens de Corsalettes. J'ai 56 ans, je suis marié, père de 3 enfants et grand-père de 4 petits-enfants.

Sur le plan professionnel, je travaille dans le monde pénitentiaire depuis quelques années. Auparavant, j'ai travaillé durant 20 ans dans le domaine de la sécurité.

M. le Doyen d'âge remercie M. Christophe Progin pour sa présentation et demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Christophe Progin à la vice-présidence du Conseil général, lèvent la main.

M. Christophe Progin est élu vice-Président du Conseil général à l'unanimité.

6. Allocution du-de la Président-e élu-e

M. le Doyen d'âge donne la parole à M. Daniel Roulin, Président.

M. le Président prend la parole.

Monsieur le Doyen,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le vice-Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier sincèrement pour la confiance que vous venez de m'accorder en m'élisant à la présidence de notre Conseil général. C'est un grand honneur pour moi d'ouvrir cette troisième législature dans cette fonction, et c'est aussi une responsabilité que j'accueille avec beaucoup de sérieux et d'humilité.

J'aimerais également adresser mes sincères félicitations à toutes les personnes élues ce soir, ainsi qu'une chaleureuse bienvenue aux nouveaux membres qui rejoignent notre Conseil. Chaque nouvelle législature apporte son lot de continuité, mais aussi de nouvelles idées, de nouvelles sensibilités et de nouvelles énergies. C'est cette diversité qui fait la richesse de notre travail commun.

J'ai aussi une pensée pour celles et ceux qui se sont engagés durant la campagne sans être élus. S'engager pour sa commune demande du temps, de l'énergie et de la conviction. Cet engagement mérite d'être reconnu et salué.

Nous débutons aujourd'hui une nouvelle étape, qui s'inscrit dans la continuité du travail important réalisé ces dernières années par nos prédécesseurs. Je pense notamment au travail d'uniformisation des règlements communaux, qui nous offre aujourd'hui une base solide sur laquelle construire la suite.

Les défis qui nous attendent sont nombreux et bien réels. Le principal sera certainement de maintenir un équilibre financier durable, tout en poursuivant le développement de notre commune et en renforçant son attractivité. Le projet du complexe scolaire illustre bien cette ambition. Nous devons faire des choix responsables, investir là où cela est nécessaire et continuer à préserver la qualité de vie à laquelle nos habitantes et habitants sont attachés.

Mais je suis convaincu d'une chose : notre plus grande force réside dans notre capacité à travailler ensemble.

Ces dernières années, les échanges entre le Conseil général et le Conseil communal, ainsi qu'entre les différents groupes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz, se sont toujours déroulés dans un esprit respectueux et constructif, même lorsque les opinions divergeaient.

Cet état d'esprit est précieux, et j'espère sincèrement qu'il continuera à nous accompagner tout au long de cette législature.

Nos séances sont naturellement encadrées par des règles et par les responsabilités importantes qui nous incombent. Le sérieux est indispensable. Mais je crois aussi qu'un climat de confiance, de respect et, parfois, une touche de légèreté contribuent à la qualité de notre travail collectif. On peut défendre ses convictions avec rigueur tout en gardant le sourire.

Pour ma part, je m'engage à exercer cette fonction avec sérieux, dynamisme et respect, dans l'intérêt de notre commune et des valeurs qui nous rassemblent.

Je tiens enfin à rappeler que notre engagement politique n'a de sens que s'il est au service de nos citoyennes et citoyens. C'est avec eux, et pour eux, que nous construisons l'avenir de notre belle commune de Prez.

En conclusion, merci encore pour votre confiance. Je me réjouis de poursuivre ce travail à vos côtés.

Je vous remercie de votre attention, et vive Prez !

7. Allocution de-de la Syndic-que

M. le Président donne la parole à M. David Bonny, Syndic.

M. David Bonny, Syndic, prend la parole.

Monsieur le Président du Conseil général,
Monsieur le vice-Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Madame et Messieurs les membres du Conseil communal,

C'est avec un profond respect et une réelle émotion que je prends la parole aujourd'hui, à l'occasion de cette séance constitutive du Conseil général de notre commune de Prez. Ce moment marque une étape importante de notre vie démocratique : il concrétise la volonté populaire et ouvre un nouveau chapitre de notre engagement collectif au service du bien commun.

Je tiens tout d'abord, au nom du Conseil communal, à adresser mes chaleureuses félicitations à chacune et chacun d'entre vous pour votre élection. Par votre engagement, vous avez accepté de consacrer du temps, de l'énergie et vos compétences au service de notre collectivité.

Cette responsabilité est exigeante, mais elle est aussi noble, car elle repose sur des valeurs essentielles : l'écoute, le respect, le sens de l'intérêt général et la volonté de construire ensemble.

Je souhaite également remercier les membres sortants pour le travail accompli durant la législature écoulée. Leur engagement a permis à notre commune de relever de nombreux défis et de poursuivre son développement dans un esprit de continuité et de cohésion.

Notre commune de Prez est riche de ses traditions, de son identité et de la diversité de ses habitants, qui sont aujourd'hui plus de 2'500 à Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Elle est résolument tournée vers l'avenir, consciente des enjeux qui nous attendent et ouverte sur l'extérieur. Son intégration active au sein de l'Association régionale de la Sarine constituera, à cet égard, un atout important pour la législature qui s'ouvre.

Qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire, du nouveau complexe scolaire, sportif et culturel, du plan climat, de la qualité de vie ou encore de la cohésion sociale, les défis sont nombreux et appellent des réponses réfléchies, concertées et responsables.

Dans ce contexte, le rôle du Conseil général est essentiel. Vous êtes les représentants de la population, les garants du débat démocratique et les acteurs des décisions qui façonnent notre quotidien. Je vous encourage à exercer votre mandat avec rigueur, ouverture d'esprit et sens de la collaboration. La diversité des opinions est une richesse, pour autant qu'elle s'inscrive dans un dialogue constructif et respectueux.

Le Conseil communal, pour sa part, s'engage à travailler en étroite collaboration avec vous, dans un esprit de transparence et de confiance. Ensemble, nous avons la responsabilité de faire avancer notre commune, en tenant compte des attentes de nos concitoyennes et concitoyens, tout en veillant à préserver l'équilibre de nos finances et la qualité de nos prestations.

Le Conseil communal s'est constitué le 25 avril dernier, à l'issue de la séance d'assermentation. Les dicastères ont été attribués et les responsabilités réparties dans un esprit de collégialité. La syndiculture ainsi que la vice-syndiculture ont été confiées à l'unanimité, dans le souci d'assurer à la fois continuité, expérience et efficacité dans les relations avec les instances cantonales, le district et les communes partenaires.

Nous avons à cœur d'être exemplaires dans l'exercice de notre mandat, à la hauteur de la confiance que nous ont accordée les citoyennes et les citoyens. Cela implique de privilégier le dialogue, de travailler dans un esprit de collégialité et de respecter pleinement le secret de fonction, conditions indispensables au bon fonctionnement de notre exécutif.

Nous veillerons également à faire preuve de transparence dans nos décisions et dans notre communication, dans la continuité du travail accompli lors de la législature précédente.

Au-delà de nos institutions, je souhaite souligner l'importance de l'engagement citoyen. La vitalité de notre démocratie locale repose aussi sur la participation active de la population. Encourager le dialogue, favoriser l'implication de toutes les générations et renforcer le lien social doivent rester des priorités.

En ce début de législature 2026–2031, je forme le vœu que nos travaux soient guidés par le sens des responsabilités, le respect mutuel et la volonté de servir au mieux les intérêts de notre commune. Les décisions que nous prendrons auront un impact durable : sachons les inscrire dans une vision à long terme, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous adresse mes meilleurs vœux de succès dans l'exercice de votre mandat.

8. Election des scrutateur·trice·s

M. le Président prend la parole.

Avant de commencer avec les différentes décisions que nous devons prendre ce soir, j'aimerais préciser que cette séance constitutive a été préparée en amont avec les chefs de groupe.

Ce travail préparatoire a notamment porté sur le nombre de membres appelés à siéger dans les différentes commissions, sur la répartition entre les 3 groupes, ainsi que sur les candidatures proposées.

Le déroulement de cette séance a donc été déterminé d'entente avec les chefs de groupe. Je tiens à les remercier pour le travail effectué en amont, qui nous permet d'avancer de manière structurée ce soir.

Comme vous avez pu le constater, le Conseil communal a formulé des propositions concernant le nombre de membres souhaité dans les différentes commissions. Vous constaterez toutefois quelques différences entre ces propositions et celles retenues par le Conseil général.

Nous nous sommes permis d'adapter le nombre de membres dans certaines commissions sur la base de notre règlement communal, notamment des articles 10 et 27, qui définissent le nombre de membres pouvant siéger dans ces commissions.

Il convient à présent d'élire 4 scrutateur·trice·s. Les chefs de groupe m'ont transmis les candidatures suivantes, selon la répartition convenue :

Agir avec vous : M. Mattia Bosco

Horizon communal : M. Martial Brülhart

Unis pour Prez : Mme Sara Azevedo et M. Christian Carrel

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'étant pas demandée, et le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, les candidats sont élus tacitement.

Mme Sara Azevedo et MM. Matia Bosco, Martial Brülhart et Christian Carrel sont élus scrutateur·trice·s tacitement.

9. Election des scrutateur·trice·s suppléant·e·s

Monsieur le Président indique que, comme son nom l'indique, le scrutateur suppléant remplace le scrutateur en cas d'absence.

Il convient également de désigner 4 scrutateur·trice·s suppléant·e·s. Les chefs de groupe m'ont transmis les candidatures suivantes :

Agir avec vous : M. Mario Ramalho

Horizon communal : M. Nicolas Cuennet

Unis pour Prez : Mme Tiffany Biemann et M. Yannick Ducommun

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'étant pas demandée, et le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, les candidats sont élus tacitement.

Mme Tyfany Biemann et MM. Yannick Ducommun, Nicolas Cuennet et Mario Ramalho sont élus scrutateur·trice·s suppléant·e·s tacitement.

10. Commission financière

M. le Président indique que, dans son message, le Conseil communal proposait une commission composée de 5 membres.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

En tant que responsable des finances, je me permets de prendre brièvement la parole maintenant concernant surtout la commission financière, mais mes propos seront également valables pour les autres commissions par analogie.

Le Conseil communal a mené une réflexion approfondie concernant le nombre de membres des différentes commissions. Les propositions qui vous ont été soumises reposent sur plusieurs éléments.

On a fait ces propositions de membres que l'on a basé ces propositions sur différents éléments, notamment l'expérience eue entre 2021 et 2026.

Le premier élément est l'expérience acquise durant la législature 2021–2026. Le deuxième est une volonté d'efficacité, et le troisième un souci d'économicité.

Durant la précédente législature, il a souvent été rappelé qu'il convenait de favoriser l'économicité, notamment par le biais de la Commission financière. Le Conseil communal en a tenu compte dans ses propositions relatives au nombre de membres des commissions.

Il faut en effet être conscient qu'un membre supplémentaire, qu'il soit conseiller général ou conseillère générale, représente un coût pour la commune d'environ 400 à 800 francs par

année. Multiplié par 5 ans, cela représente tout de même un certain montant. Ce coût varie bien sûr selon les commissions ; la Commission financière, par exemple, tient davantage de séances et engendre donc des coûts plus importants.

C'est sur cette base que le Conseil communal a formulé les propositions contenues dans les différents messages transmis au Conseil général.

Pour revenir plus spécifiquement à la Commission financière, le Conseil communal était d'avis que, pour un Conseil général composé de 30 membres, une commission de 5 membres permettait d'assurer une représentativité suffisante des différents groupes.

Dans des communes disposant d'un Conseil général de 50 membres, on peut comprendre la nécessité d'une Commission financière composée de 7 membres. Dans notre cas, avec 30 membres, le Conseil communal estimait qu'une composition à 5 membres était suffisante.

Cette proposition tient également compte du fait que la Commission financière doit pouvoir se réunir rapidement, parfois à très court terme. À titre d'exemple, la semaine prochaine, la Commission financière devra déjà élire son président, son secrétaire, puis tenir des séances dans les jours qui suivent.

L'expérience de la législature 2021–2026 a montré qu'il était parfois compliqué de trouver des dates à 6 membres. C'est pourquoi le Conseil communal estimait qu'une commission de 5 membres permettrait d'avancer de manière plus efficace.

Voilà le message que le Conseil communal souhaitait transmettre au Conseil général en introduction, avant de passer au vote concernant les différentes commissions.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président remercie M. Philippe Jolliet et reprend la parole.

Une fois encore, le Conseil communal propose une commission composée de 5 membres. Les chefs de groupe m'ont toutefois transmis une proposition de 7 membres, avec la répartition suivante :

Agir avec vous : 2 membres

Horizon communal : 2 membres

Unis pour Prez : 3 membres

Mme Louise Reymond, pour le groupe Agir avec vous, prend la parole.

Merci pour ces explications. J'ai aujourd'hui la tâche de vous soumettre la proposition des groupes, qui est d'augmenter le nombre de membres de la Commission financière à 7.

Je souhaite tout d'abord revenir sur ce qui vient d'être dit. On parle de l'expérience de la législature 2021–2026. Or, le Conseil général a été renouvelé à plus de 50 %. Les personnes ont donc beaucoup changé, et de nombreux nouveaux membres arrivent. Il faudra également les

former aux questions liées à la Loi sur les finances communales, ainsi qu'à notre règlement financier interne.

Deuxième élément : en matière de logistique, j'entends bien le souci d'assurer une organisation efficiente des séances. Je pense toutefois qu'une partie peut être anticipée. Par ailleurs, disposer d'un nombre de membres légèrement plus élevé permet aussi d'assurer une présence suffisante en séance, même en cas d'absence d'une ou 2 personnes, et donc de garantir la qualité des discussions.

La Commission financière joue un rôle central dans la politique communale, puisqu'elle a la compétence de donner un préavis sur les questions financières relevant de ses attributions, lesquelles sont listées à l'article 72 de la Loi sur les finances communales.

Lors de la législature à venir, la Commission financière sera amenée à se positionner sur des enjeux majeurs, en particulier sur la question de la fiscalité et sur le projet de la nouvelle école. Il est donc important de garantir, d'une part, une bonne représentativité des groupes au sein de la commission et, d'autre part, un nombre suffisant de membres permettant des débats nourris par la diversité des opinions.

Les groupes proposent donc de fixer le nombre de membres de la Commission financière à 7, avec la répartition suivante :

Agir avec vous : 2 membres

Horizon communal : 2 membres

Unis pour Prez : 3 membres

M. le Président remercie Mme Louise Reymond et demande s'il y a d'autres remarques.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

M. le Président ajoute que la Commission financière est une commission du Conseil général.

Celles et ceux qui acceptent la proposition des chefs de groupe, soit une Commission financière composée de 7 membres, lèvent la main.

La proposition du Conseil général de constituer une Commission financière composée de 7 membres est approuvée à l'unanimité.

M. le Président passe maintenant à l'élection des candidats. Les chefs de groupe m'ont transmis les candidatures suivantes :

Agir avec vous : Mme Louise Reymond et M. Sébastien Chenaux

Horizon communal : Mme Gaëlle Wenger et M. Christophe Progin

Unis pour Prez : MM. Thierry Haas, Patrick Mauron et Cyril Bersier

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'élection des candidats proposés par les chefs de groupe, lèvent la main.

Mmes Gaëlle Wenger et Louise Reymond et MM. Thierry Haas, Patrick Mauron, Christophe Progin, Cyril Bersier et Sébastien Chenaux sont élus tacitement à la Commission financière.

11. Commission des naturalisations

M. le Président indique que, dans son message, le Conseil communal propose une commission composée de 5 membres.

Les chefs de groupe se rallient à cette proposition du Conseil communal et proposent la répartition suivante :

Agir avec vous : 1 membre
Horizon communal : 2 membres
Unis pour Prez : 2 membres

M. le Président demande s'il y a des remarques.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal et des chefs de groupe, soit une Commission des naturalisations composée de 5 membres, lèvent la main.

La proposition du Conseil communal et des chefs de groupe, soit une Commission des naturalisations composée de 5 membres est approuvée à l'unanimité.

M. le Président passe maintenant à l'élection des candidats. Les chefs de groupe m'ont transmis les candidatures suivantes :

Agir avec vous : Mme Isabelle Bersier
Horizon communal : Mme Christèle Cudré-Mauroux et M. Nicolas Cuennet
Unis pour Prez : Mme Tyfany Biemann et M. Jean-Claude Chanez

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'élection des candidats proposés par les chefs de groupe, lèvent la main.

Mmes Tyfany Biemann, Christèle Cudré-Mauroux et Isabelle Bersier et MM. Jean-Claude Chanez et Nicolas Cuennet sont élus tacitement à la Commission des naturalisations.

12. Commission de l'aménagement

M. le Président indique que, dans son message, le Conseil communal propose une commission composée de 5 membres, soit 4 issus du Conseil général et un du Conseil communal.

Les chefs de groupe proposent quant à eux une commission composée de 6 membres, soit 5 issus du Conseil général et un du Conseil communal, avec la répartition suivante :

Agir avec vous : 2 membres
 Horizon communal : 1 membre
 Unis pour Prez : 2 membres

Il donne la parole au Conseil communal pour la présentation de son message.

M. Lionel Schouwey, prend la parole.

La Commission d'aménagement a pour but d'examiner les projets d'aménagement du territoire, en particulier ceux liés au PAL et aux PAD, et d'émettre un préavis à l'intention du Conseil communal.

Il s'agit d'une commission du Conseil communal composée légalement de 5 membres, dont une majorité issue du législatif. Elle exerce ses missions dans le cadre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, des lois cantonales, ainsi qu'avec l'appui d'un bureau technique spécialisé en aménagement du territoire.

C'est une commission qui vit au rythme de l'aménagement. Il peut se passer plusieurs mois sans actualité particulière, puis, à la suite d'un retour du canton, il peut être nécessaire de se réunir rapidement afin de délivrer un préavis dans le délai légal, souvent fixé à 30 jours.

Afin de garantir un lien avec l'historique du dossier et d'assurer une meilleure continuité avec les projets en cours, le Conseil communal proposait d'augmenter la participation du Conseil communal à 2 membres et de maintenir 4 membres issus du Conseil général.

Si le Conseil général souhaite augmenter ce nombre à 5 membres issus du législatif, cela est envisageable pour le Conseil communal. La proposition initiale de 4 membres répondait principalement à des raisons de rigueur budgétaire.

Pour le Conseil communal, M. Pierre Bovet et moi-même serons les représentants de l'exécutif au sein de cette commission.

M. le Président remercie le Conseil communal et ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Meuwly, au nom du groupe Horizon communal, prend la parole.

La proposition de 5 membres pour la Commission d'aménagement représente un juste équilibre entre efficacité et représentativité.

Avec 5 personnes, la commission reste suffisamment diversifiée pour intégrer plusieurs points de vue, tout en étant assez compacte pour travailler rapidement et de manière cohérente.

C'est également un effectif qui garantit la continuité du travail en cas d'absence. Réduire davantage le nombre de membres risquerait d'appauvrir la réflexion. 5 membres constituent donc un compromis solide et raisonnable pour la commune de Prez.

M. le Président remercie M. Jean-Marc Meuwly et demande s'il y a d'autres remarques.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent la proposition des chefs de groupe, soit une Commission de l'aménagement composée de 5 membres issus du Conseil général et 2 membres du Conseil communal, lèvent la main.

La proposition des chefs de groupe de constituer une Commission de l'aménagement composée de 5 membres du Conseil général et 2 membres du Conseil communal est approuvée à la majorité.

M. le Président passe maintenant à l'élection des candidats. Les chefs de groupe m'ont transmis les candidatures suivantes :

Agir avec vous : Mme Isabelle Staub Barbey et M. Sébastien Chenaux

Horizon communal : M. Martial Brülhart

Unis pour Prez : MM. André Robatel et Yannick Ducommun

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'élection des candidats proposés par les chefs de groupe, lèvent la main.

Mme Isabelle Staub Barbey et MM. André Robatel, Yannick Ducommun, Martial Brülhart et Sébastien Chenaux sont élus tacitement à la Commission de l'aménagement.

13. Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité

M. le Président indique que, dans son message, le Conseil communal propose une commission composée de 5 membres, soit 4 issus du Conseil général et un du Conseil communal.

Les chefs de groupe proposent quant à eux une commission composée de 7 membres, soit 6 issus du Conseil général et un du Conseil communal, avec la répartition suivante :

Agir avec vous : 2 membres

Horizon communal : 2 membres

Unis pour Prez : 2 membres

Il donne la parole au Conseil communal pour la présentation de son message.

M. David Bonny, Syndic, prend la parole.

À l'origine, nous étions partis avec une Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité, soit une commission relativement ambitieuse.

Je rappelle également que le processus lié au label Cité de l'énergie était alors en cours. Celui-ci avait demandé un important travail interne, notamment pour son obtention, puis pour sa recertification une seconde fois.

Un règlement avait été refusé, ce qui nous paraissait également juste, car, comme indiqué dans le message, cette commission est une commission consultative qui doit être mise en place dans chaque commune, conformément à la loi cantonale sur l'énergie.

Si l'on dresse le bilan de cette commission, elle a organisé quelques séances d'information annuelles. Nous sommes passés de séances très satisfaisantes à une dernière séance franchement moyenne, voire peu satisfaisante. Il est donc vrai que cette commission n'a pas eu l'impact aussi ambitieux que nous l'aurions souhaité.

Pour la suite, il conviendra surtout de déterminer clairement à quel moment cette commission devra être consultée.

Il y aura également le plan climat, que vous avez validé, et qui remplacera progressivement le label Cité de l'énergie. Cela ne devrait toutefois pas nécessiter de grandes discussions internes. Cela étant, la proposition des chefs de groupe prévoit un tiers de membres en plus. M. Jolliet a déjà expliqué les raisons des propositions du Conseil communal. Pour notre part, nous maintenons la proposition d'une commission composée de 5 membres, soit un membre du Conseil communal et 4 membres du Conseil général.

Le représentant du Conseil communal sera en l'occurrence moi-même, puisque je suis responsable de l'énergie dans le cadre de mon dicastère.

Nous vous remercions de bien vouloir réfléchir également à cette proposition.

Merci de votre écoute.

M. le Président remercie M. David Bonny et ouvre la discussion.

M. Christian Carrel, pour le groupe Unis pour Prez, prend la parole.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de l'énergie, de la mobilité et du développement durable a été instituée par le Conseil général, sur proposition du Conseil communal, en mars 2020. Elle se composait alors de 9 membres, soit 7 conseillers généraux et 2 conseillers communaux.

Cette commission avait pour tâche principale l'obtention du label Cité de l'énergie, obtenu en décembre 2020.

Lors de la séance constitutive du 20 mai 2021, au début de la législature précédente, le Conseil communal proposait de réduire cette commission à 7 membres, soit 2 conseillers communaux et 5 conseillers généraux. L'argument avancé était que le label Cité de l'énergie ayant été obtenu, il était réaliste de réduire le nombre de membres. Cette proposition avait alors été acceptée.

Pour ce début de nouvelle législature, le Conseil communal propose à nouveau une réduction de l'effectif de cette commission, soit un membre du Conseil communal et 4 membres du Conseil général. Selon nous, cette réduction ne repose pas sur des arguments suffisamment convaincants, hormis les explications que Monsieur le Syndic vient de nous fournir.

Après discussion entre les représentants des 3 groupes du Conseil général, il est proposé de constituer une commission composée de 7 membres, soit un conseiller communal et 6 conseillers généraux, pour les raisons suivantes.

La Commission de l'énergie, de la mobilité et du développement durable a été instituée, sur demande du Conseil communal, afin d'être en règle avec la loi sur l'énergie et d'obtenir le label Cité de l'énergie.

Ce label, remis en question à maintes reprises lors de nos débats, sera abandonné au profit d'un plan climat communal, qui devra être mis en place avec l'appui de cette commission. Le règlement de la commission, refusé pour des questions de calendrier lors de la séance du 23 avril dernier, pourra être reproposé ou remplacé par un cahier des charges.

Le projet du nouveau complexe scolaire communal est également un élément pour lequel cette commission pourra être consultée, puisqu'il s'agit, comme M. le Syndic vient de le rappeler, d'une commission consultative.

Par ces quelques exemples, je pense que le travail de la Commission de l'énergie, de la mobilité et du développement durable est assuré pour cette nouvelle législature, du moins pour ses premières années.

Enfin, avec 6 membres issus du Conseil général, une représentativité équilibrée des groupes est assurée.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous demande donc de soutenir cette proposition, à savoir une commission composée de 6 membres du Conseil général et d'un membre du Conseil communal.

M. le Président remercie M. Christian Carrel et laisse la discussion ouverte.

Mme Louise Reymond prend la parole.

Je vais demander une interruption de séance.

Mais juste avant, je profite de cette opportunité pour m'adresser au Conseil communal et signaler que nous aurions pu éviter ce genre de situation si une séance préparatoire commune avait été organisée.

Nous aurions ainsi pu discuter ensemble, préalablement, du nombre de membres dans les commissions. Cela n'a pas été fait, et nous prenons donc maintenant le temps de le faire. Je demande dès lors une interruption de séance afin de pouvoir discuter avec les autres chefs de groupe, ainsi qu'avec M. le Syndic, de cette situation.

Une interruption de séance débute à 19h44 et la séance reprend à 19h46.

M. le Président reprend la parole.

La nouvelle proposition des chefs de groupe est de constituer une commission composée de 6 membres, soit 5 membres issus du Conseil général et un membre issu du Conseil communal, en la personne de M. David Bonny, avec la répartition suivante :

Agir avec vous : 1 membre
Horizon communal : 2 membres
Unis pour Prez : 2 membres

Celles et ceux qui acceptent la proposition des chefs de groupe, soit une commission composée de 6 membres, lèvent la main.

La proposition des chefs de groupe de constituer une commission de l'énergie à 5 membres du Conseil général et 1 membre du Conseil communal est approuvée à l'unanimité.

M. le Président passe maintenant à l'élection des candidats. Les chefs de groupe m'ont transmis les candidatures suivantes :

Agir avec vous : M. Mario Ramalho
Horizon communal : MM. Jean-Marc Meuwly et Oliver Epiney
Unis pour Prez : Mme Véronique Kaltenrieder et M. Philipp Jungo

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'élection des candidats proposés par les chefs de groupe, lèvent la main.

Mme Véronique Kaltenrieder et MM. Philipp Jungo, Jean-Marc Meuwly, Oliver Epiney et Mario Ramalho sont élus tacitement à la Commission de l'énergie, du développement durable et de la mobilité.

14. Commission de l'information

M. le Président indique que, dans son message, le Conseil communal propose une commission composée de 5 membres, soit 4 issus du Conseil général et un membre du Conseil communal.

Les chefs de groupe se rallient à cette proposition du Conseil communal et proposent la répartition suivante :

Agir avec vous : 2 membres
Horizon communal : 1 membre
Unis pour Prez : 1 membre

M. le Président demande s'il y a des remarques.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal et des chefs de groupe, soit une Commission de l'information composée de 5 membres, lèvent la main.

La proposition du Conseil communal et des chefs de groupe, soit une Commission de l'information composée de 5 membres est approuvée à l'unanimité.

M. le Président passe maintenant à l'élection des candidats. Les chefs de groupe m'ont transmis les candidatures suivantes :

Agir avec vous : MM. Mattia Bosco et Joseph Gremaud
Horizon communal : Mme Christèle Cudré-Mauroux
Unis pour Prez : M. Jean-Claude Chanez

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'élection des candidats proposés par les chefs de groupe, lèvent la main.

Mme Christèle Cudré-Mauroux et MM. Jean-Claude Chanez, Mattia Bosco et Joseph Gremaud sont élus tacitement à la Commission de l'information.

15. Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs

M. le Président indique que, dans son message, le Conseil communal propose une commission composée de 5 membres, soit 4 issus du Conseil général et un membre du Conseil communal.

Les chefs de groupe proposent quant à eux une commission composée de 6 membres, soit 5 issus du Conseil général et un membre du Conseil communal, avec la répartition suivante :

Agir avec vous : 1 membre
 Horizon communal : 2 membres
 Unis pour Prez : 2 membres

M. Oliver Epiney, pour le groupe Horizon communal, prend la parole.

Monsieur le Président,
 Mesdames et Messieurs,

La proposition d'une commission des affaires culturelles, sportives et des loisirs composée de 5 membres représente un juste équilibre entre efficacité et représentativité.

Avec 5 personnes, la commission reste suffisamment diversifiée pour intégrer plusieurs points de vue, tout en étant assez compacte pour travailler rapidement et de manière cohérente.

C'est également un effectif qui garantit la continuité du travail en cas d'absence.

Réduire davantage le nombre de membres risquerait d'appauvrir la réflexion.

5 membres constituent donc un compromis solide et raisonnable pour la commune.

M. le Président remercie M. Oliver Epiney et laisse la discussion ouverte.

La parole n'étant plus demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent la proposition des chefs de groupe, soit une Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs composée de 6 membres, lèvent la main.

La proposition des chefs de groupe, soit une Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs composée de 6 membres est approuvée à l'unanimité.

M. le Président passe maintenant à l'élection des candidats. Les chefs de groupe m'ont transmis les candidatures suivantes :

Agir avec vous : M. Joseph Gremaud
 Horizon communal : Mme Gaëlle Wenger et Valérie Staremborg
 Unis pour Prez : Mmes Angélique Pittet et Florence Chenaux

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'élection des candidats proposés par les chefs de groupe, lèvent la main.

Mmes Angélique Pittet, Florence Chenaux, Gaëlle Wenger et Valérie Staremborg et M. Joseph Gremaud sont élus tacitement à la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs.

16. Commission Senior+

M. le Président indique que, dans son message, le Conseil communal propose une commission composée de 5 membres, soit un membre issu du Conseil général, un membre du Conseil communal et 3 seniors de la commune.

Les chefs de groupe se rallient à cette proposition du Conseil communal et proposent un membre du groupe Unis pour Prez.

M. le Président demande s'il y a des remarques.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal et des chefs de groupe, soit une Commission Senior+ composée de 5 membres, soit 1 membre du Conseil général, 1 membre un Conseil communal et 3 seniors, lèvent la main.

La proposition du Conseil communal et des chefs de groupe de constituer une commission Senior+ à 5 membres soit 1 membre du Conseil général, 1 membre un Conseil communal et 3 seniors est approuvée à l'unanimité.

M. le Président passe maintenant à l'élection du candidat. La candidature proposée par le groupe Unis pour Prez est la sienne.

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'élection du candidat proposé par les chefs de groupe, lèvent la main.

M. Daniel Roulin est élu tacitement à la Commission Senior+.

17. Elections de deux délégué-e-s au Réseau Santé Sarine

M. le Président donne la parole à Mme Séverine Egger.

Mme Séverine Egger prend la parole.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Après vérification, il apparaît qu'un seul représentant du Conseil général doit être élu pour le Réseau Santé Sarine.

En effet, Madame Isabelle Bersier, ancienne Conseillère communale en charge du dicastère des affaires sociales, faisait partie du Comité directeur. C'est pour ce motif que 2 membres du Conseil général étaient jusqu'ici désignés comme délégués.

Dans un premier temps, je représenterai la commune en tant que déléguée. Le Conseil communal vous prie donc de procéder à l'élection d'un membre.

M. le Président demande ce qu'il se passerait si Madame Séverine Egger était élue au Comité directeur.

Mme Séverine Egger répond que le Conseil communal reviendra vers le Conseil général en temps voulu.

M. le Président passe maintenant à l'élection du délégué. Les chefs de groupe lui ont transmis la candidature de Madame Isabelle Bersier.

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Mme Isabelle Bersier est élue tacitement comme déléguée au Réseau Santé de la Sarine.

18. Elections de deux délégué-e-s à la Commission de bâtisse

M. le Président prend la parole.

Le Conseil communal proposait 2 délégués. Visiblement, cette commission suscite de l'intérêt, et c'est finalement une bonne nouvelle, puisque chaque groupe va présenter un candidat.

Nous nous dirigeons donc vers une éventuelle élection.

Je donne d'abord la parole au Conseil communal pour la présentation de ce message.

M. David Bonny prend la parole.

Jusqu'à présent, j'ai présidé cette commission. À ma demande, lorsque le Conseil communal a été reconstitué, j'ai souhaité que la présidence soit transmise à M. Pierre-Alain Egger, responsable des bâtiments communaux.

J'estimais que cela serait plus efficient. M. Egger connaît également le projet depuis ses origines et pourra en assurer un suivi plus direct. Ainsi, c'est M. Egger qui interviendra lorsqu'il y aura des points d'information.

Évidemment, nous sommes plusieurs membres du Conseil communal à suivre ce dossier et nous pourrions toujours apporter des compléments si nécessaire.

Je transmets donc la parole, pour ce point, au nouveau président de la commission de bâtisse, M. Egger.

M. Pierre-Alain Egger prend la parole.

Pour cette commission de bâtisse, le Conseil communal vous propose ce soir la désignation de 2 membres du Conseil général.

2 membres, c'est également le nombre qui nous paraît idéal pour assurer une bonne représentativité, comme cela avait été le cas lors de la dernière législature.

Pour des raisons d'efficacité, nous estimons aussi qu'il s'agit de la bonne représentation. Une seule personne risquerait de donner une représentation trop limitée, voire symbolique, alors que 2 membres permettent une participation plus équilibrée.

M. le Président remercie le Conseil communal et ouvre la discussion.

M. Sébastien Chenaux prend la parole.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je retire ma candidature, car je fais déjà partie de 2 autres commissions. Je préfère donc laisser la place à une personne tout aussi motivée que moi.

M. le Président remercie M. Sébastien Chenaux et donne la parole au groupe Unis pour Prez pour la présentation de leur candidat.

Mme Sara Azevedo, pour le groupe Unis pour Prez, prend la parole.

Le groupe Unis pour Prez vous propose, comme représentant à la Commission de bâtisse, M. André Robatel.

Habitant du village, M. Robatel est particulièrement attaché à son développement, ainsi qu'à la qualité de ses infrastructures. Le projet de la future école lui tient tout spécialement à cœur, car il représente à ses yeux un élément essentiel de cette législature et un investissement majeur pour les générations futures.

Le monde de la construction ne lui est pas inconnu. Il a en effet participé activement à la réalisation de 2 bâtiments : la maison qu'il habite actuellement, ainsi que celle de sa mère. Ces expériences lui ont permis d'acquérir de solides connaissances et une bonne compréhension des enjeux techniques liés à ce type de projet.

Il est convaincu que cette sensibilité, combinée à son ancrage local, constitue un atout pour la Commission. En devenant membre, il souhaite apporter un regard complémentaire, pragmatique et constructif sur l'ouvrage, dans l'intérêt de la collectivité.

Nous vous remercions de l'attention portée à sa candidature.

M. le Président remercie Mme Sara Azevedo et donne la parole au groupe Horizon communal.

M. Jean-Marc Meuwly, pour le groupe Horizon communal, prend la parole.

Je vous présente la candidature de M. Olivier Epiney à la Commission de bâtisse.

Âgé de 54 ans, habitant de Noréaz et père de 2 enfants adultes, M. Epiney est déjà engagé au sein de 2 commissions : la Commission de l'aménagement et la Commission culturelle.

Nous présentons sa candidature avec une conviction forte : notre commune a besoin d'une nouvelle école, mais celle-ci doit être réalisée de manière responsable et maîtrisée.

Son engagement est clair : garantir un projet cohérent, respectueux du budget et compatible avec les capacités financières de la commune, sans pénaliser les associations locales ni entraîner une hausse excessive des impôts. Chaque franc investi doit être justifié et utilisé avec rigueur.

Grâce à son expérience dans la construction et la direction de travaux, M. Epiney a participé à plusieurs projets scolaires, notamment le CO d'Avry, l'école primaire de Schmitten et celle de Crissier, dans son domaine de compétences.

Il connaît donc concrètement les enjeux techniques, financiers et organisationnels liés à un tel chantier.

M. Epiney se présente avec une ligne simple et solide : soutenir le projet d'un bâtiment scolaire, tout en veillant à ce qu'il reste maîtrisé, réaliste et au service de l'intérêt public.

C'est dans cet esprit qu'il souhaite s'engager au sein de la Commission de bâtisse.

M. le Président remercie M. Jean-Marc Meuwly et demande s'il y a d'autres candidatures.

La parole n'est plus demandée.

MM. André Robatel et Oliver Epiney sont élus tacitement comme délégués à la commission de bâtisse.

M. Pierre-Alain Egger demande aux 2 nouveaux délégués de réserver la date du 9 juin 2026, à 17h00, pour une séance.

19. Informations du Conseil communal

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour ses points.

M. David Bonny, Syndic, prend la parole.

Tout prochainement, la population recevra un tout-ménage qui résumera les dicastères de chaque conseiller communal, ainsi que les adresses e-mail et les numéros de portable. Ces informations peuvent également être consultées à tout moment sur le site internet, où figurent les adresses e-mail.

M. Christian Carrel avait déposé une question concernant le Valtraloc de Neyruz, qui était restée un peu en suspens. À titre d'information, il s'agit d'un projet cantonal. Nous adresserons donc un courrier à la DIM, soit au canton, afin d'obtenir les informations souhaitées. Nous vous transmettrons la réponse dès que nous aurons reçu le retour du canton, ce qui peut parfois prendre un peu de temps.

Au niveau des commissions, il y en a une que nous n'avons pas mentionnée : l'Organe de conduite communale de Prez. Celui-ci a été mis en place en 2020. Si vous vous souvenez, le vendredi 16 mars 2020, notre ancien conseiller fédéral, directeur de la santé, nous avait informés qu'il fallait fermer le pays en raison de la problématique du coronavirus.

À ce moment-là, comme toutes les communes, nous nous sommes retrouvés relativement isolés en matière d'informations, allant même jusqu'à devoir chercher nous-mêmes des masques, par exemple pour le personnel communal. Ce n'était pas évident. Il y avait également beaucoup de changements concernant les écoles et les sociétés locales.

Nous avons donc constitué cet Organe de conduite communale de Prez. Il est composé du Syndic, du Président ou de la Présidente du Conseil général, afin que le Conseil général soit impliqué, ainsi que de Mme Séverine Egger pour les sociétés et de M. Pierre-Alain Scherly pour les écoles.

Selon la problématique rencontrée, nous pouvons également inviter des spécialistes ou d'autres personnes concernées.

À la fin du Covid, nous avons évidemment cessé de nous réunir. Vous vous souvenez sans doute des nombreuses complications rencontrées : une fois nous étions 5, puis un autre nombre dans les salles ; il fallait organiser l'école différemment, fermer les halles de gymnastique, mettre en place des nettoyages, etc. Tout cela nécessitait de nombreuses heures de séance et ne pouvait pas être traité uniquement durant les séances du Conseil communal, sans quoi celles-ci seraient devenues interminables.

En février 2022, après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la commune a reçu passablement de courriels et de téléphones de personnes inquiètes quant à un éventuel problème nucléaire. Certaines se demandaient notamment où se rendre, dans quels abris de protection civile, en cas de situation extrême. Nous nous sommes alors à nouveau réunis afin de faire le point par rapport à cette problématique. Heureusement, tout va bien à ce niveau-là.

Cela montre simplement que cet organe existe. Si une crise devait se présenter, qu'elle concerne par exemple l'eau, l'énergie ou un autre domaine, il pourrait être réactivé afin de chercher au mieux des solutions. Cela permet aussi à la population de savoir qu'en cas de crise, une structure existe pour répondre aux préoccupations.

Je souhaitais donc simplement rappeler l'existence de cette commission, qui figure également sur le site internet.

Ensuite, concernant les conseillers généraux, vous avez dû recevoir un e-mail de Mme Gross, secrétaire communale, vous informant que l'ACF, soit l'Association des communes fribourgeoises, organise comme toujours en début de législature différents cours.

Cela vaut la peine d'y participer. Il y a notamment un cours spécialement organisé sur le fonctionnement du Conseil général. Il faut simplement savoir que ces cours ne sont pas gratuits et que la commune reçoit une facture en fonction des inscriptions. Toutefois, nous vous invitons vraiment à vous inscrire : la commune prendra en charge votre participation au cours.

N'hésitez donc pas à y aller, cela en vaut la peine. Je ne sais pas s'il y aura d'autres sessions, mais plusieurs cours sont proposés. Il y en a davantage pour le Conseil communal, car chaque dicastère fait en principe l'objet d'explications spécifiques. Les lois, règlements et nouvelles directives sont assez complexes, et les conseillers communaux participent également à ces séances.

N'hésitez donc pas, mais les inscriptions sont à gérer par vos soins.

Voilà, j'ai terminé. Merci pour votre écoute.

M. le Président rend attentifs les conseillers généraux au délai d'inscription, fixé au vendredi 8 mai.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Je vais faire un petit point concernant la suite du programme du Conseil général pour cette année. Vous recevrez mercredi les documents relatifs au Conseil général du 2 juin.

Au programme, il y aura bien sûr la validation des comptes, qui a été quelque peu retardée cette année. Il y aura également la prise de connaissance de la planification financière des 5 prochaines années, ainsi qu'une proposition de modification de la fiscalité.

Je peux déjà vous indiquer ce soir, un peu en primeur, que les comptes ont été audités et que la perte s'élève à un peu plus de 400'000 francs. Cela permet de situer la situation.

M. Pierre-Alain Egger prend la parole.

Concernant les bâtiments, une question a été déposée par M. François Trotti, du groupe de Noréaz, au sujet du complexe scolaire, culturel et sportif.

Le Conseil communal y répondra lors de la prochaine séance, afin de nous laisser le temps d'examiner l'ensemble des points soulevés.

La parole n'est plus demandée.

20. Questions, propositions et divers

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Heidi Grimaldy prend la parole.

Je viens vers vous ce soir pour vous faire une proposition au nom du groupe Unis pour Prez. Nos villages évoluent, la population grandit, les familles sont de plus en plus nombreuses et les besoins changent, ils évoluent.

Aujourd'hui, plusieurs enjeux touchent directement la qualité de vie : les infrastructures adaptées, les liens entre les générations, les places pour les jeunes, le soutien aux familles, la sécurité et la cohésion sociale.

Ces questions existent déjà, mais elles sont aujourd'hui dispersées entre plusieurs domaines. L'idée n'est pas de créer une structure lourde, mais au contraire un espace de réflexion et de coordination permettant d'anticiper les besoins plutôt que d'y répondre en urgence. C'est pour cela que nous vous proposons une nouvelle commission dédiée à la jeunesse et aux familles, pour justement favoriser le bien-vivre ensemble.

Ce serait une commission qui aurait un but préventif : renforcer le lien social, favoriser l'inclusion et créer des espaces adaptés, permettant souvent d'éviter des problématiques plus importantes à long terme.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président remercie Mme Heidi Grimaldy et le groupe Unis pour Prez pour leur proposition. Il indique que celle-ci sera discutée au sein du Bureau et ajoutée à l'ordre du jour de la séance du 2 juin 2026.

M. Jean-Marc Meuwly demande si la rémunération des séances de préparation est toujours versée au groupe.

M. le Président indique qu'il a effectivement reçu la réponse du secrétariat communal. La séance de préparation organisée pour cette séance constitutive, lors de laquelle les groupes se sont réunis, est validée. Elle sera indemnisée selon le montant prévu dans l'annexe du règlement.

M. David Bonny, Syndic, ajoute que les membres du Conseil communal n'appartiennent à aucun groupe. Étant toutefois utile de pouvoir bénéficier d'informations lors des séances de préparation, il invite les groupes à ne pas hésiter à solliciter les membres du Conseil communal, afin qu'ils puissent venir présenter les différents points et répondre aux questions.

Mme Louise Reymond pose une question d'organisation et demande s'il est possible de rappeler les dates des prochains Conseils généraux après le 2 juin 2026.

M. le Président répond que les dates seront éventuellement modifiées et qu'elles seront transmises le 2 juin 2026.

M. Yannick Ducommun, à titre personnel, demande si chaque membre disposera d'une adresse e-mail communale.

M. le Président indique que les nouveaux élus peuvent s'adresser à Mme Coralie Folly afin de récupérer leur adresse e-mail ainsi que leur mot de passe. Il précise que l'adresse est valable dès à présent.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 2 juin 2026 à 19h00 à Corserey. La convocation devant être envoyée 20 jours avant la séance, celle-ci devrait être transmise le 14 mai 2026. Cette date correspondant au jour de l'Ascension, l'envoi devra être effectué un jour plus tôt, soit le 13 mai 2026.

Le Conseil communal validant l'ordre du jour le lundi 11 mai 2026, le délai laissé pour constituer le Bureau est relativement court. Il propose donc aux nouveaux membres du Bureau de se réunir brièvement à l'issue de la séance afin de vérifier l'ordre du jour et, si nécessaire, d'y apporter des modifications.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président clôt la séance, il est 20h15.

Au nom du Conseil général

Collaboratrice administrative
Auteure du procès-verbal

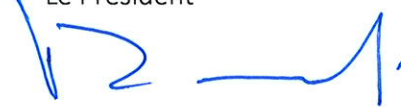
Coralie Folly

La Secrétaire communale



Mireille Gross

Le Président



Daniel Roulin